



MMA

## DECISION N°026

### LOCATIONS

#### « LOCATION GARAGE N°1 - 35 Rue du Docteur Schweitzer »

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 07 Avril 2026, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de [REDACTED], de pouvoir disposer d'un garage au sis 35 rue du Docteur Schweitzer.

Le Maire,

### DECIDE

- De louer à [REDACTED], le garage n°1, sis 35 Rue du Docteur Schweitzer, à compter de la date de signature de la convention de location. Elle sera reconduite par tacite reconduction.

Une convention de mise à disposition sera établie et fixera les autres conditions.

Pompey, le 4 juin 2026

Le Maire,



Laurent TROGRILIC

Publié par voie électronique le 06/06/2026  
Transmis à la Préfecture le .....